

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 novembre 2023

**Présents** : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

**Suppléants avec voix délibérative** : Sandrina Simoes, Thibaud Bécourt, Marc Giraud

**Suppléants sans voix délibérative** : Angeline Guillen, Jean-Luc Granier

**Pouvoirs** : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 38

Robert Cuchet est désigné secrétaire de séance.

### **Présentation de l'action Culture et Patrimoine de la Communauté de communes du Trièves**

Pierre Suzzarini rappelle que le service Culture existe depuis 1998 et qu'il est donc bien ancré dans le territoire. Les états généraux de la culture ont eu lieu en 2013 qui ont permis d'aboutir à l'élaboration du projet culturel du territoire. En 2025, il conviendra de voter un nouveau projet culturel pour le Trièves. Sabine Campredon suit, en ce moment, une formation organisée par la DRAC et travaille sur ce thème. Le document territorial fixe une ligne directrice pour la culture et le service Culture a des actions transverses avec d'autres services de la CCT.

Le vice-président rappelle que le contrat territoire lecture a acté l'augmentation des horaires d'ouverture des médiathèques. Aujourd'hui, la réflexion se poursuit pour trouver d'autres lieux pour déplacer les 2 médiathèques de Mens et de monestier de Clermont qui sont trop petites.

#### ***Arrivée Joël Zoppé***

Sur l'axe du patrimoine, le Musée du Trièves est actif et en lien avec d'autres musées ce qui permet des échanges. Il adhère aux éco-musées et au réseau Héloïse. Il travaille en collaboration avec l'EMALA et a divers partenaires dont « Les amis du Musée du Trièves ».

L'offre culturelle est riche sur le territoire.

En ce qui concerne la création et la diffusion, la CCT conventionne avec le Pot au Noir et le Poulailler ; ce qui permet un rayonnement sur le territoire sans oublier la Grange du Percy. N'y manque qu'un lieu de musique et de danse.

Le Trièves accueille également des artistes en résidence ; actuellement c'est Collectivo Terron qui est accueilli depuis 1 an.

Le service accompagne les associations, notamment pour monter les dossiers de subventions, et propose des formations pour les bénévoles associatifs. Le service gère également un parc de matériel.

#### ***Arrivée Robert Cuchet***

Cécile Bagieu présente le service Lecture publique qui offre un réseau de 3 médiathèques, de 4 bibliothèques-relais, de 5 espaces livres-nomades dans lequel évoluent 10 agents et 64 bénévoles. Elle précise que les espaces livres-nomades sont des lieux ouverts, dans un commerce par exemple, afin de permettre à des personnes isolées de pouvoir accéder à la lecture. Le projet est d'en créer de nouveaux en fonction des demandes et des besoins. Les fonds sont renouvelés 3 fois par an.

Il convient de développer de plus en plus le « faire hors les murs » ; par exemple, en partenariat avec l'ADMR ou le Collectif d'entraide, arriver à mettre en place l'organisation d'un portage des livres à domicile. La réflexion se poursuit sur comment redynamiser les actions culturelles sur un petit territoire de manière à toucher tous les publics.

Un travail est également en cours sur la préparation d'une exposition au musée : « la Résistance en Trièves 39/45 ». Ce travail se fait en commun avec les associations qui s'occupent du patrimoine. Plusieurs expositions et animations seront proposées par la Communauté de communes du Trièves et il y aura des journées spéciales et des commémorations organisées par des partenaires.

Des actions patrimoniales sont prévues avec notamment la réalisation de capsules sonores sur le sentier Berger/Giono à Lalley. Quant au Fonds documentaire trièvois, un projet de numérisation des documents est en cours pour rendre la conservation pérenne. L'enjeu étant de rassembler tous les types de documents dans un même lieu.

Uta Ihle demande comment est calculé le besoin de surface pour les médiathèques.

Pierre Suzzarini répond que le calcul est fait par rapport au bassin de vie et que la DRAC estime le besoin de surface. Pour la médiathèque tête de réseau, la surface estimée est de 500m<sup>2</sup>. Les médiathèques sont des lieux pour réunir des gens pour d'autres activités (accueil scolaire etc...) que seulement emprunter des livres. Le prêt de livres n'est plus l'activité principale des médiathèques.

A son tour, Delphine Pelloux présente le service Vie Culturelle et associative.

Le service se dirige vers un nouveau projet culturel de territoire avec la DRAC pour 2025

En ce qui concerne les Artistes en résidence, ils sont présents pendant 3 ans sur le territoire mais pas dans un seul lieu. Ils travaillent avec les écoles, les collèges, les EHPAD et ont un cahier des charges à respecter. Ainsi, ils doivent oeuvrer avec les habitants du territoire et présenter leur création au bout des 3 ans. Une fête sera organisée au printemps 2024.

Pour le pastoralisme, le service a travaillé avec le service agriculture. Le Trièves a été territoire d'honneur avec un film primé : « Etre vivant, interroger nos liens » en septembre dernier.

Elle intervient aussi dans le cadre du projet « Capitale champêtre de la culture ». Ce projet porté cette année par les communes de Tréminis, Le Percy, Avignonet et Mens a donné lieu à un banquet et a permis un partenariat entre communes du Sud Trièves et du Nord Trièves. Pour l'année prochaine, il conviendra de relancer les communes qui sont encore en réflexion pour continuer à échanger et les rassurer ; l'essentiel étant de trouver un thème et de faire la fête dans les villages. Il s'agit juste d'un événement festif à organiser avec les habitants.

Elle évoque également le travail sur le thème de la vieillesse. Une exposition photos de Nadine Barbançon est prévue à Clelles sur le métier d'aide à domicile. Dans le cadre de « Oh, les vieux jours », une lecture musicale va être organisée à Mens.

Enfin, plusieurs communes ayant émis le souhait de faire des biographies de leurs villages, elle réfléchit et peaufine ce projet qui pourrait voir le jour dans le cadre du « projet des communes 2023/2026 ».

Le Président souligne les activités intenses du service culture et patrimoine qui est un axe important des compétences de la CCT. Il partage l'expérience enrichissante de Capitale Champêtre à Avignonet où les associations locales et les habitants se sont investis dans ce projet. Il invite les autres communes à prendre le relais.

## **Approbation du compte-rendu du conseil du 16 octobre 2023**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.168 – Approbation des modalités de remplacement du 5<sup>ème</sup> vice-président Agriculture Alimentation et Forêt**

Vu la délibération n°2020/119 du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 11.

Considérant la démission de M. Philippe Vial de ses mandats de conseiller municipal de Clelles, de conseiller communautaire et de 5<sup>ème</sup> vice-président à la Communauté de Communes du Trièves.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

- Constater la démission du 5<sup>ème</sup> vice-président Agriculture Alimentation et Forêt
- Confirmer que le nombre de vice-présidents demeure fixé à 11
- Décider d'élire un nouveau vice-président qui occupera le même rang que le vice-président démissionnaire.

**Vote : Approbation des modalités de remplacement du 5<sup>ème</sup> vice-président Agriculture Alimentation et Forêt**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.169 – Election du 5<sup>ème</sup> vice-président Agriculture Alimentation et Forêt**

Vu la délibération n°2020/119 du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 11.

Considérant la démission de M. Philippe Vial de ses mandats de conseiller municipal de Clelles, de conseiller communautaire et de 5<sup>ème</sup> vice-président à la Communauté de Communes du Trièves.

Vu la délibération du 13 novembre 2023 approuvant les modalités de remplacement du vice-président démissionnaire.

Il est proposé au conseil communautaire de procéder à l'élection du 5<sup>ème</sup> vice-président Agriculture Alimentation et Forêt.

Conformément aux dispositions du Code Général de Collectivités Territoriales, les vice-présidents sont élus à la majorité absolue, au scrutin secret. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Eric Vallier est le seul candidat. Jérôme Fauconnier soutient la candidature de Eric Vallier car cette vice-présidence convient bien à un agriculteur. Aucun autre candidat ne se manifestant, il propose un vote à bulletin secret.

Résultat du scrutin :

37 voix pour Eric Vallier ;

1 bulletin blanc.

Après un vote à bulletin secret, Eric Vallier est élu 5<sup>ème</sup> vice-président Agriculture Alimentation et Forêt.

Mr Vallier est satisfait de prendre la suite de Philippe Vial et remercie le Conseil pour la confiance qui lui est accordée.

**Vote : Election du 5<sup>ème</sup> vice-président Agriculture Alimentation et Forêt : Eric Vallier**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.170 – Modification du tableau des effectifs**

Après avis favorable par le comité social territorial du 31 octobre 2023, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau en annexe.

**Vote : Modification du tableau des effectifs**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.171 – Commission Locale de l'Eau : convention financière entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole**

La Commission Locale de l'Eau (CLE) du Drac et de la Romanche, dont la structure porteuse est Grenoble Alpes Métropole, est en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Drac et de la Romanche. Il s'agit d'un outil qui permet de définir les règles pour une bonne gestion de la ressource en eau sur notre territoire à 10-15 ans. Le SAGE a été approuvé le 15 février 2019 par les Préfets de l'Isère, de Savoie et des Hautes Alpes. La Communauté de Communes du Trièves est liée par convention avec la CLE depuis 2002. Les critères utilisés pour tenter de trouver une participation qui apparaisse juste et équitable pour chaque collectivité sont : 75% de la population principale, 12,5% de la superficie, 12,5% du linéaire de cours d'eau et des grands principes suivant : une solidarité amont/aval, la participation des EPCI et des grands producteurs d'eau potable. Pour l'année 2023, le bureau de la CLE a décidé de reprendre l'inflation cumulée pour le montant de participation des EPCI. Pour la CCT, le montant de la participation au titre de l'année 2023 s'élève à 2690 € (contre 2000€ en 2022).

Le conseil communautaire est invité à approuver la convention entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole, structure porteuse de la CLE du Drac et de la Romanche.

Uta Ihle s'interroge sur le taux important de l'augmentation de l'ordre de 34.5%.

Eric Bernard explique, qu'auparavant, en raison de la solidarité entre territoire, la contribution de la CCT a été minorée et aujourd'hui, un rééquilibrage a été effectué en raison de l'inflation. Grenoble Alpes Métropole souhaite que la clé de répartition soit revue. Des pistes d'économies sont aujourd'hui recherchées telles que donner la préférence au SYMBHI en tant que structure porteuse plutôt qu'à Grenoble Alpes Métropole, ou solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau de manière à ce que les EPCI ne subissent pas sans arrêt de trop importantes augmentations. Eric Bernard souligne qu'il a clairement exprimé que la CCT ne participerait pas à hauteur d'un montant trop élevé. Pour cette année, on peut comprendre l'augmentation car la clé de répartition n'avait pas évolué depuis de nombreuses années.

**Arrivée de Caroline Fiorucci**

Anne-Marie Fitoussi trouve dommage que les territoires de montagne ne soient pas pris en compte.

Jérôme Fauconnier regrette la multiplicité des structures sur l'eau ; il convient de discuter de ce qui est vraiment réglementaire et ce qui est optionnel. Les 3 Communautés de communes du Trièves, de la Matheysine et de l'Oisans ont la même position.

Le président précise que les EPCI paient en fonction de linéaires des cours d'eau.

Eric Bernard ajoute qu'en pourcentage, la Communauté de communes du Trièves pourrait devenir le plus gros contributeur compte tenu de la prise en compte de son indice de richesse.

**Vote : Commission Locale de l'Eau : convention financière entre la CCT et Grenoble Alpes Métropole**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### 2023.172 – DM n°2 Budget Office du Tourisme – reversement taxe de séjour additionnelle

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget office du tourisme 2023 pour les motifs et les montants suivants :

Les crédits prévus pour le reversement de la taxe additionnelle de séjour sont insuffisants. Il est proposé de les alimenter par les dépenses imprévues.

Objet	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Reversements sur fiscalité	014	7398	2 500,00 €			
Dépenses imprévues	022		-2 500,00 €			
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €

Jean-Marc Bellot demande des éléments relatifs à l'écart entre le « budgété » et le « réalisé » et la subdivision de la taxe de séjour par communes. Fanny Lacroix répond que les éléments lui seront transmis.

**Vote : DM n°2 Budget Office du Tourisme – reversement taxe de séjour additionnelle**

☞ Adopté à l'unanimité

### 2023.173 – Marché « Groupement de commande pour le renouvellement locatif et la maintenance de l'ensemble du parc photocopieurs de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or »

Dans le cadre du renouvellement des contrats de location et maintenance du parc photocopieurs de la communauté de communes et de l'EHPAD l'Age d'Or, une consultation en procédure adaptée par avis d'appel à la concurrence en date du 02 octobre 2023 a été lancée en vue de conclure un marché de service. La durée du marché est de 60 mois.

Le présent marché est composé d'un lot unique.

Après analyse des offres, il est proposé au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux-disante. Il s'agit de l'entreprise SHARP.

Jean-Marc Bellot demande si les communes peuvent bénéficier de ce marché.

Christophe Drure répond que le prestataire peut choisir d'appliquer les mêmes tarifs aux communes. La CCT peut communiquer ses coordonnées aux communes intéressées.

**Vote : Marché « groupement de commande pour le renouvellement locatif et la maintenance de l'ensemble du parc photocopieurs de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or**

☞ Adopté à l'unanimité

### 2023.174 – Développer le logement intergénérationnel dans le Trièves – renouvellement de la convention avec DIGI 38

La CCT a voté une convention avec l'association DIGI 38 à l'automne 2022 avec comme objectif la réalisation d'une étude/action pour développer le logement intergénérationnel dans le Trièves.

Concrètement le dispositif chambre solidaire et temporaire prévoit qu'une personne âgée ou un couple de personnes âgées (voire pas seulement âgées, la réglementation évoluant) accueille à son domicile une personne ou un couple plus jeune, dans une chambre dédiée. Un accompagnement est proposé par une association : promotion et accueil de l'offre et de la demande, mise en relation, règles de « cohabitation », suivi dans le temps.

La personne jeune, logée à des conditions de « loyer » inférieures au prix du marché, apporte un accompagnement (présence, loisirs...) à la personne âgée, sans toutefois se substituer, le cas échéant, aux professionnels.

Il avait été proposé d'étudier entre l'automne 2022 et l'automne 2023 la faisabilité de logements intergénérationnels dans le Trièves, dans un esprit de solidarité avec l'accompagnement de l'association DIGI 38.

Cette action est subventionnée à part égale entre le CIAS et le service aménagement.

La première phase a permis de communiquer largement sur le dispositif « chambre solidaire et temporaire ». Plusieurs offres et demandes ont été enregistrées, mais ne sont pas en adéquations géographiques, et n'ont pour l'instant pas permis un rapprochement offre demande. La réussite de cette action nécessite un investissement sur le territoire à plus long terme.

Afin de poursuivre l'expérimentation avec l'accompagnement de l'association Domicile Intergénérationnel Isérois (DIGI 38) il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 1 an.

Cet accompagnement se traduit par le versement d'une subvention à hauteur de 1 000 euros pour 1 an (budget aménagement 2023) qui vient en complément de l'aide déjà voté par le CIAS du Trièves (financement mixte sur une double compétence personnes âgées et logement).

Il est proposé de renouveler la convention avec DIGI 38 pour poursuivre l'expérimentation "Une chambre solidaire et temporaire" pour un an (budget 2023).

Béatrice Vial indique que sur les offres reçues, 2 restent actives et 7 n'étaient pas en corrélation.

Pour Claude Didier, si DIGI ne s'adapte pas bien aux attentes du territoire c'est parce que cette association a plus l'habitude de travailler avec des étudiants. Il s'intéresse à cette expérimentation car un nombre important de propriétaires à Mens sont des personnes âgées aussi il aimerait que cette expérimentation arrive à fonctionner.

Jérôme Fauconnier répond que l'expérience est de nouveau tentée pour une année mais que, peut-être, cette offre ne correspond pas au territoire.

**Vote : Développer le logement intergénérationnel dans le Trièves – renouvellement de la convention avec DIGI 38**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.175 – Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME**

Le 11 septembre dernier, la Communauté de communes a adopté une Stratégie de transition écologique pluriannuelle, co-construite avec les habitants et les acteurs locaux, et portant sur 4 axes :

- Favoriser l'évolution des pratiques et des comportements vers plus de sobriété et une meilleure qualité de vie
- Développer l'autonomie locale
- Renforcer la résilience du territoire face au changement climatique
- Veiller à une transition écologique accessible à toutes et à tous.

Cette stratégie intègre des actions portées par l'ensemble des acteurs du territoire. Afin de contribuer à la mise en œuvre de ces ambitions dans ses propres services, la Communauté de communes du Trièves souhaite concrétiser avec l'Agence de la transition écologique (Ademe) un Contrat d'Objectif Territorial (COT) sur 4 ans, basé sur le programme Territoires Engagés en Transition.

Divisé en deux phases distinctes, le COT a pour objectif d'inscrire et de faire progresser le territoire sur la base des référentiels Climat Air Energie (CAE) et Economie circulaire (ECi) pour mener au mieux la transition écologique.

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- d'organiser ou d'améliorer sa gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche
- de faire l'état des lieux de la performance de ses politiques Climat Air Energie et Économie circulaire en complétant les référentiels avec l'accompagnement d'un expert de l'Ademe
- de compléter ses diagnostics territoriaux
- de bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes.

La seconde phase de 3 ans permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter les référentiels pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux des référentiels mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1.

En retour, l'Ademe accorderait à la Communauté de communes du Trièves une enveloppe de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € et aide additionnelle variable sur objectif de 275 000 € maximum).

Pour la Communauté de communes du Trièves, cette proposition représente une opportunité d'accélérer la transition énergétique du territoire par des actions propres. Elle permet aussi d'amplifier les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Après examen de ce dossier, il est proposé au conseil communautaire de valider l'engagement de la Communauté de communes du Trièves dans cette démarche et d'autoriser le Président à signer la convention.

Christian Roux précise qu'il s'agit d'une opportunité pour le territoire de pouvoir bénéficier de cette action dès cette année car le Trièves a été choisi par le Préfet de l'Isère ; cet outil est en faveur de notre démarche et de notre dynamisme.

Jérôme Fauconnier souligne l'intérêt de cette démarche transversale qui s'adresse à la fois à tous les services et qui va impliquer tous les agents. Il s'agit à la fois d'une démarche exemplaire et d'un projet structurant pour les services.

Christian Roux ajoute que, dans le cadre de cette transversalité, il semble plus pertinent que cette action soit conduite par le DGS de la CCT. Après l'audit, il conviendra de développer un temps d'action ce qui prendra énormément de temps de travail et d'énergie au DGS. Le COT vient abonder la démarche en cours.

Robert Cuchet s'interroge sur la possibilité d'exporter la méthode pour les communes afin qu'elles soient elles aussi exemplaires.

Pour Jérôme Fauconnier, ce dispositif n'est pas forcément applicable aux petites communes mais pourra se partager.

Uta Ihle demande comment choisir les objectifs.

Christian Roux indique que les objectifs seront cadrés par les 2 référentiels que sont l'économie circulaire et le Climat Air Energie. L'atteintes d'objectifs peut se faire dans chaque domaine.

Vote : Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME

☞ Adopté à l'unanimité

### 2023.176 – Rencontres nationales TEPOS 2023 – Remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de Christian Roux

Le Président propose que les 2 délibérations correspondant aux remboursements des frais de déplacement et d'hébergement des élus soient votées en même temps.

*Sortie de Christian Roux et de Pierre Suzzarini pendant les votes qui les concernent.*

Le service transition écologique a participé aux Rencontres Nationales TEPOS 2023 (Territoires à Energie Positive), qui ont eu lieu dans les Monts du Lyonnais à Saint-Martin-en-Haut, du 27 au 29 septembre 2023. A ce titre, M. Christian Roux, Vice-Président en charge de la transition écologique et des mobilités, s'est rendu à cet événement.

Le conseil communautaire est invité à accorder le remboursement des frais d'hébergement et de transport (autoroute + essence) liés à ce déplacement réalisé par Christian Roux.

Il est précisé que les frais d'hébergement et de transport (autoroute + essence) seront remboursés à l'intéressé sur la base des frais réels engagés soit 193,06 € et sur présentation de justificatifs.

Vote : Rencontres nationales TEPOS 2023 – remboursement des frais de déplacement et d'hébergement de Christian Roux

☞ Adopté à l'unanimité

### 2023.177 – Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour l'opération « Accompagnement Parcours Renforcé vers l'Emploi (PER RSA) »

La Communauté de communes du Trièves mène depuis plusieurs années une action d'insertion sociale et professionnelle en direction des allocataires du revenu de solidarité active (RSA) avec le concours des autres acteurs et partenaires départementaux (Pôle Emploi, collectivités locales, associations...) œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Dans le cadre du travail partenarial avec le Département de l'Isère, la Communauté de Communes effectue chaque année une demande de subvention auprès du Département permettant de mettre en œuvre une opération intitulée « **Accompagnement renforcé vers l'emploi** » auprès des allocataires du RSA.

Comme chaque année, la présente demande de subvention fera l'objet d'une convention afin de définir les obligations de chacun des cocontractants, de définir le contenu de l'opération et ses modalités de mise en œuvre.

Pour l'année 2024, il est proposé de solliciter le Département de l'Isère à hauteur de 25 650 € selon le plan de financement suivant :

Dépenses en euros		Recettes en euros		
Coût total du poste (salaire chargé)	25 650€	DEPARTEMENT	25 650€	100%
<b>Total</b>	<b>25 650€</b>		<b>25 650 €</b>	<b>100%</b>

Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour l'opération « Accompagnement Parcours Renforcé vers l'Emploi (PER RSA) »

☞ Adopté à l'unanimité

### 2023.178 – Maison de Pays à Clelles – nouveau plan de financement

Le conseil communautaire a délibéré le 6 mars 2023 sur un plan de financement de la Maison de pays Trièves. Suite aux dernières précisions apportées par certains financeurs, il convient de délibérer sur un nouveau plan de financement.

Pour rappel, le projet prévoit la création d'un bâtiment neuf de 573 m<sup>2</sup> répartis de la façon suivante :

- un espace de vente de produits locaux (agricoles et artisanaux) sur 310 m<sup>2</sup>
- un espace vitrine touristique sur 120 m<sup>2</sup>
- des espaces servants (sas, sanitaires, local conteneurs déchets, chaufferie) sur 68 m<sup>2</sup>
- des espaces de distribution sur 75 m<sup>2</sup> (15% de la surface utile)

Le nouveau plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Construction	1 196 943 €	Département Isère – Dotation territoriale	1 188 054 €	50%
Aménagements intérieurs	120 000 €	Etat – FNADT CIMA	577 832 €	24%

Terrassement, VRD, aménagements paysagers	560 171 €	Région – Contrat Région	135 000 €	6%
Aléas	52 713 €	Autofinancement CCT	475 222 €	20%
Foncier	130 000 €			
Honoraires divers	316 281 €			
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 376 108 €</b>	<b>100%</b>

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver la réalisation de ce projet et son nouveau plan de financement et d'autoriser le Président à solliciter les financements tels qu'exposés ci-dessus.

Jérôme Fauconnier précise que l'architecte du projet sera choisi fin novembre prochain.

#### **Vote : Maison de Pays à Clelles – nouveau plan de financement**

☞ Pour : 37 Contre : 1 (Sandrina Simoes)

#### **2023.179 – Soutien au projet de développement de l'atelier LET**

La Communauté de Communes du Trièves propose chaque année un appel à projet à destination des entreprises pour soutenir des projets de développements économiques locaux. En 2023, une enveloppe de 12 000 € est disponible pour financer 4 projets à hauteur de 3 000 € chacun. 6 projets ont été déposés, et les porteurs de projets ont été auditionnés en commission économie emploi le vendredi 27 octobre. A l'issue des auditions, 4 projets ont été retenus par la commission, parmi lesquels le projet de l'atelier LET.

L'atelier LET est une entreprise de forge et taillanderie (fabrication d'outils tranchants) installée sur Prébois puis Clelles depuis 14 ans. Jérémie Roger, son gérant, fait partie des 5 taillandiers professionnels actuellement en France. Il a participé au regroupement des taillandiers français pour la restauration de Notre Dame de Paris (60 outils fabriqués par le groupement durant 4 mois). Il fait partie de la Route des savoir-faire du Trièves depuis sa création en 2018. C'est une entreprise en plein développement.

Le projet prévoit la création d'une exposition sur la taillanderie et l'histoire du fer en Isère et dans le Trièves. Cette exposition a pour but d'améliorer les connaissances et de les valoriser pour conserver ce patrimoine millénaire. Cette exposition sera mobile pour permettre une large diffusion dans les musées, écoles, mairies et médiathèques du Trièves.

Le projet prévoit ainsi l'achat d'outils de communication pour mettre en place cette exposition (roll'up, présentoirs, objectif photo, etc.) et l'aménagement de l'atelier (éclairage, etc.) pour un montant de 14 460 €. Il devrait déboucher à terme sur la création d'un emploi.

La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 3 000 €.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

#### **Vote : Soutien au projet de développement de l'atelier LET**

☞ Adopté à l'unanimité

#### **2023.180 – Soutien au projet de développement de l'entreprise Keeper-Forest**

La Communauté de Communes du Trièves propose chaque année un appel à projet à destination des entreprises pour soutenir des projets de développements économiques locaux. En 2023, une enveloppe de 12 000 € est disponible pour financer 4 projets à hauteur de 3 000 € chacun. 6 projets ont été déposés, et les porteurs de projets ont été auditionnés en commission économie emploi le vendredi 27 octobre. A l'issue des auditions, 4 projets ont été retenus par la commission, parmi lesquels le projet de l'entreprise Forest-Keeper.

L'entreprise Forest - Keeper est une entreprise de travaux forestiers et de travaux en milieu naturel implantée à Saint Maurice en Trièves et créée en 2022 suite à 6 années d'expérience en France et au Canada. Elle travaille l'arbre, la forêt depuis la plantation jusqu'à la construction, en s'intégrant dans le paysage local et en dynamisant la filière bois du territoire Trièves-Buech-Matheysine.

C'est une entreprise en pleine expansion. En 2022, seul le dirigeant travaillait. En 2023, 1 ETP travaillait sur la structure d'avril à juillet et 3,5 ETP d'octobre à décembre.

Elle fait partie du groupement d'employeurs « Huguette » situé à Clelles grâce auquel elle peut mobiliser plus facilement des salariés sur des périodes de forte activité (printemps et automne).

Pour le bon déroulement de ces chantiers, un investissement dans de l'équipement forestier est nécessaire (pulvérisateur, treuil, tronçonneuse, débrousailluse, etc.). Afin de pérenniser et diversifier l'activité de l'entreprise sur l'année complète, l'entreprise souhaite également s'équiper d'une scierie mobile. L'objectif est également de dynamiser la filière bois en s'associant à d'autres acteurs locaux (notamment des charpentiers du Trièves et des particuliers pour de l'auto-construction par exemple), de promouvoir les forêts en utilisant du bois local et en le transformant sur place. Le projet prévoit également l'achat d'un second véhicule tout terrain 5 places pour se rendre en forêt en équipe.

Le coût global du projet est de 89 624 €. Une subvention du Département a déjà été obtenue pour le matériel forestier (7 040 €). Une seconde est en cours d'instruction pour la scie mobile (18 256 €).

Le projet devrait déboucher à terme sur la création d'un emploi supplémentaire (via le groupement d'employeurs « Huguette »).

La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 3 000 €.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

### **Vote : Soutien au projet de développement de l'atelier Keeper-Forest**

☞ Pour : 37      Abstention : 1 (Claude Didier)

#### **2023.181 – Soutien au projet de développement du restaurant Les Agapes de l'Arzelier**

La Communauté de Communes du Trièves propose chaque année un appel à projet à destination des entreprises pour soutenir des projets de développements économiques locaux. En 2023, une enveloppe de 12 000 € est disponible pour financer 4 projets à hauteur de 3 000 € chacun. 6 projets ont été déposés, et les porteurs de projets ont été auditionnés en commission économie emploi le vendredi 27 octobre. A l'issue des auditions, 4 projets ont été retenus par la commission, parmi lesquels le projet des Agapes de l'Arzelier.

Les Agapes de l'Arzelier est un restaurant repris en 2013 par Mr et Mme De Belval. Il se situe au col de l'Arzelier sur la commune de Château Bernard. L'entreprise emploie 2 salariés.

Le projet prévoit la création d'une partie épicerie, l'extension de la cuisine et l'achat de matériel (machine sous vide et cellule de refroidissement). Ces derniers permettront de prolonger la durée de conservation des ingrédients sans compromettre leur qualité, réduisant ainsi les pertes alimentaires. Ils permettront également de développer la branche des plats à emporter qui s'inscrit dans le projet plus global d'épicerie polyvalente : produits frais et secs en vrac, produits d'entretien en vrac, vente de pains, de gâteaux et de plats à emporter. Le coût du projet est estimé à 80 000 €. Pour le financer, ils ont vendu les roulottes qui offraient un hébergement insolite aux visiteurs.

La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 3 000 €.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

### **Vote : Soutien au projet de développement du restaurant les Agapes de l'Arzelier**

☞ Adopté à l'unanimité

#### **2023.182 – Soutien au projet de développement de l'entreprise Verdure Trièves**

La Communauté de Communes du Trièves propose chaque année un appel à projet à destination des entreprises pour soutenir des projets de développements économiques locaux. En 2023, une enveloppe de 12 000 € est disponible pour financer 4 projets à hauteur de 3 000 € chacun. 6 projets ont été déposés, et les porteurs de projets ont été auditionnés en commission économie emploi le vendredi 27 octobre. A l'issue des auditions, 4 projets ont été retenus par la commission, parmi lesquels le projet de l'entreprise Verdure Trièves. L'entreprise Verdure Trièves est une entreprise de travaux paysagiste créée à Grenoble en 2020 et implantée à Clelles depuis 2021. Le gérant travaille pour les particuliers et les collectivités sur tout le Trièves. Il travaille en partenariat avec les acteurs locaux notamment au printemps quand les demandes de chantiers explosent (échanges de chantiers). Cette entreprise est en plein développement. Pour faire face à cette demande croissante, l'entreprise a embauché un 1<sup>er</sup> salarié à mi-temps en CDD en mai 2023. L'objectif du projet est de passer cette personne en CDI à temps plein ou d'avoir 2 mi-temps. Il est prévu également l'embauche d'un apprenti en 2024.

Le projet prévoit pour 6 000 € l'achat d'un 2<sup>e</sup> camion benne afin de faire 2 équipes et donc 2 chantiers en simultané.

La commission a souhaité soutenir financièrement ce projet à hauteur de 3 000 €.

Cette subvention forfaitaire sera affectée sur le budget économie – emploi à l'article 6574 : subventions exceptionnelles dans le cadre d'intervention économique (soutien aux projets économiques locaux).

### **Vote : Soutien au projet de développement de l'entreprise Verdure Trièves**

☞ Adopté à l'unanimité

Claude Didier rappelle à Jérôme Fauconnier qu'il avait été évoqué lors du vote du budget la possibilité d'un coup de pouce supplémentaire ; selon lui, il s'agit d'un levier économique pour le territoire et cette aide supplémentaire permettrait d'aider plus de candidats.

Jérôme Fauconnier répond que cette année seuls 6 candidats ont répondu et quatre ont été aidés. Le faible nombre de candidature est probablement lié à l'absence de financement LEADER cette année mais cela pourra être réfléchi au budget 2024.

## 2023.183 – Séminaire Drac – remboursement des frais de déplacement et d’hébergement de Sabine Campredon et de Pierre Suzzarini

### *Sortie de Christian Roux et de Pierre Suzzarini pendant les votes qui les concernent.*

La Communauté de Communes du Trièves entreprend la préparation d’un nouveau Projet culturel de territoire avec un objectif d’adoption de celui-ci avant la fin du mandat en cours.

Dans ce cadre l’Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC) propose aux collectivités un cycle régional « Vers des Projets culturels de territoire » sous la forme de trois séminaires de formation et d’échange de pratiques.

Ces séminaires ont lieu les 13 et 14 novembre 2023, 11 et 12 décembre 2023, et à l’automne 2024, au centre culturel de rencontre de Goutelas, à Marcoux (Loire). Ils sont ouverts aux élus et techniciens des collectivités concernées. La DRAC finance les formations elles-mêmes ; l’hébergement, la restauration et les déplacements restant à la charge des collectivités.

La DRAC demande qu’au moins deux élus soient représentés par collectivité. Pour la CCT, M. Pierre Suzzarini, vice-président délégué, et Mme Sabine Campredon, conseillère communautaire, ont prévu de participer.

Il est proposé au Conseil d’accorder le remboursement des frais d’hébergement (une nuit) et de restauration (deux repas) de M. Pierre Suzzarini et de Mme Sabine Campredon sur la base des frais réels engagés, soit, en estimation :

- 80,50 euros à Mme Sabine Campredon pour le séminaire du 13-14 novembre
- 105 euros à M. Pierre Suzzarini pour le séminaire du 11-12 décembre,

et d’autoriser le Président à signer tout document en rapport.

La différence de prix s’explique par une différence de lieu d’hébergement (disponibilité différente selon les dates).

### **Vote : Séminaire Drac – remboursement des frais de déplacement et d’hébergement de Sabine Campredon et de Pierre Suzzarini**

☞ **Adopté à l’unanimité**

## 2023.184 – Avenant n°1 à la convention de moyens définissant les modalités d’animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors (Inspiration Vercors)

La démarche Inspiration Vercors regroupe 5 Communautés de Communes et le Parc Naturel Régional du Vercors pour fédérer le territoire derrière une bannière commune et développer la notoriété de la destination en s’appuyant sur des cibles clientèles et des filières identifiées. La Communauté de Communes du Trièves a validé la participation à cette démarche pour la période 2020-2023 par délibération de septembre 2019. Une convention entre tous les acteurs permet de définir les conditions de mise en œuvre et de financement du programme de développement de la marque Inspiration Vercors. Le travail sur une nouvelle convention étant encore en cours, il est proposé de reconduire par avenant cette convention sur une période de 6 mois. La clé de répartition des financements de la convention initiale est conservée, et représente les sommes suivantes pour la période de janvier à juin 2024 inclus :

Clé de répartition	Part fixe	Part variable calculée sur % lits INSEE	TOTAL
	jan-jun2024	jan-jun2024	jan-jun2024
CC Massif du Vercors	2 500	7 962,50	10 462,50
CC Royans Vercors	2 500	1 831,00	4 331,00
Saint Marcellin Vercors Isère Communauté	2 500	1 279,50	3 779,50
CC Trièves	2 500	2 196,50	4 696,50
CC du Diois	1 000	2 926,00	3 926,00
<b>TOTAL</b>	<b>11 000</b>	<b>16 195,50</b>	<b>27 195,50</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire d’approuver l’avenant n°1 à la convention de moyens définissant les modalités d’animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2024.

Fanny Lacroix souligne l’intérêt de cette convention au niveau de l’ingénierie qui permet une aide et un accompagnement des projets. Le travail est conduit sur des valeurs proches des nôtres et pouvoir s’appuyer

sur cette ingénierie est bénéfique. Par contre, le même problème se pose que pour la délibération précédente relative à la CLE car la participation est proportionnelle au nombre de lits et un important financeur se retire. Une discussion est en cours pour pouvoir permettre à chacun de se ré-engager dans des conditions financières supportables pour plusieurs années.

**Vote : Avenant n°1 à la convention de moyens définissant les modalités d'animation et de gestion des actions de promotion de la destination Vercors (Inspiration Vercors)**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **2023.185 – Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Vizille**

Le centre médico-scolaire de Vizille assure les visites médicales des élèves de primaire du Trièves. Une convention permet à la commune de Vizille de refacturer les frais de fonctionnement du centre (fluides, nettoyage des locaux, petites dépenses de fonctionnement, etc.) au réel et au prorata du nombre d'élèves inscrits issus du territoire. Les années précédentes la participation de la CCT s'élevait à environ 450 € par an (0,91 cts par enfants accueillis).

Actuellement, cette facturation se fait sur la base d'une convention de 2007 entre la Commune de Vizille et la Communauté de Communes de Clelles. Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer une nouvelle convention entre la CCT et la Commune de Vizille. Le contenu de la convention est identique à la précédente.

Uta Ihle se demande pourquoi il n'est pas question d'augmentation de tarif.

Alain Vidon explique qu'il s'agit juste de remettre à jour une convention obsolète.

**Vote : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Vizille**

☞ **Adopté à l'unanimité**

### **– Questions diverses**

#### **☐ Informations diverses :**

Joël Zoppé souhaite aborder la question de la redevance Ordures Ménagères 2023 et notamment sur l'augmentation concernant les salles des fêtes communales. Celles-ci viennent en soutien à des associations plutôt que d'être des salles à but lucratif. Il a bien sûr voté le tarif de la redevance OM 2023 en décembre 2022, mais il souhaite pouvoir en rediscuter car en terme d'équité, cela ne lui semble pas juste. Il ne souhaite nullement remettre en cause ce qui a été fait mais il voudrait remettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine commission OM. Cela soulève également le problème des coûts de location.

Pour Christophe Drure, la difficulté est de savoir si une salle des fêtes communale est louée pour des associations et si une autre est louée pour des mariages ; il s'avère très difficile de faire la différence et impossible de faire du « cas par cas ».

Marc Giraud rejoint Joël Zoppé ; il trouve le tarif élevé au vu de la quantité de déchets produite.

Jean-Marc Bellot souhaite recevoir par commune le produit attendu suite à cette augmentation.

Christophe Drure rappelle que le sujet des déchets va devenir un sujet très complexe en peu de temps en raison de l'explosion des coûts et, notamment avec le centre de tri et l'incinérateur. D'autres solutions sont recherchées mais le moindre projet a un coût exorbitant. Nous sommes coincés et au tout début d'un processus.

Jérôme Fauconnier rappelle le risque de décourager les gens à trier correctement car ils ont un sentiment d'injustice. Mais en même temps, les coûts augmentent. Il conviendrait de pouvoir diminuer les emballages car le tri des déchets coûte très cher.

Pour Joël Zoppé, il ne faut pas tout mélanger ; il est conscient que, tri ou pas tri, cela va coûter cher, par contre, il est nécessaire de préserver une équité correcte.

Jérôme Fauconnier demande comment faire en terme d'équité ; Il est sollicité notamment par des résidents secondaires qui disent ne passer que peu de temps localement, mais comment mesurer le temps de présence sur le Trièves ? La clé doit être équitable et mesurable. Il est impossible d'être parfaitement équitable.

Christophe Drure indique que le passage à la taxe est inévitable et que les coûts exploseront. Aujourd'hui le budget OM a beaucoup d'impayés. Si on diminue le tarif pour les salles des fêtes communales, on sera obligés de répartir ce manque à gagner sur les particuliers. Il s'agit d'un choix cornélien, tout est lié. La Métropole a mis en place le paiement des déchets pour les professionnels donc nos artisans remontent leurs déchets professionnels vers les déchetteries du Trièves ce qui a pour conséquence un surcoût énorme. Comment surveiller ? Mettre une balance pour peser chaque véhicule a aussi un coût. Christophe Drure comprend les demandes mais ce sujet est très complexe. Il demandera néanmoins à la commission d'étudier ces demandes.

Beatrice Vial revient sur le ZAN ; la Région arrête les études mais cela ne signifie pas que les choses sont stoppées. Un rendez-vous entre le SCOT et un représentant de la Région AURA est prévu fin novembre. Si la Région ne vote pas le STRADET, c'est le SCOT qui calculera la participation mais cela va retomber sur

chaque territoire. En ce qui concerne, le niveau national et européen, des incertitudes demeurent car rien n'a encore été arrêté.

Uta Ihle cite l'exemple du projet d'autoroute « Toulouse/Castres » qui se fera malgré tout. Elle se désespère, a du mal à adhérer et a de vrais doutes sur l'efficacité.

Béatrice Vial intervient sur les zones d'accélération des énergies renouvelables. Les communes ont jusqu'au 31 décembre 2023 pour faire parvenir à l'Etat leurs projets mais sans obligation. Si le nombre de projets requis est atteint, il n'y aura rien de plus à faire ; s'il manque des projets, l'Etat demandera aux communes de réfléchir à nouveau. Des zones d'accélération des énergies renouvelables sont en cours pour plusieurs communes.

Alain Vidon rappelle la rencontre prévue lundi 20 novembre prochain avec l'inspecteur académique. Il est important que chaque commune ayant une école soit représentée. Il a déjà rencontré l'inspecteur qui a indiqué que, bien que les effectifs sont en baisse partout, aucun retrait de poste n'est envisagé pour l'instant. Mais il convient de rester vigilant.

Jean-Marc Bellot indique que la commune de Gresse en Vercors est dans le viseur de l'académie pour la suppression de postes. Mais les HLM vont se remplir et l'école de Gresse en Vercors devrait dépasser la barre des 25 enfants à la rentrée prochaine.

Alain Vidon souligne qu'un certain nombre d'écoles sont en point de vigilance et rappelle qu'il n'est pas possible de fermer une classe unique. Par contre, il convient d'être vigilant sur les 2 postes EMALA alors que d'autres territoires n'en ont qu'un.

Fanny Lacroix invite chacun à venir à Châtel en Trièves, mercredi 15 novembre à 18h, pour y rencontrer une anthropologue suisse qui présentera ses travaux portant sur le thème de « la ville relationnelle ».

Anne-Marie Fitoussi regrette que le Dauphiné Libéré ne veuille plus passer d'article de commémoration pour les petits villages.

Uta Ihle informe et invite chacun à participer à l'action de soutien à la ligne Grenoble/Gap ; un rassemblement est prévu le vendredi 1<sup>er</sup> décembre prochain à 16h10 à la gare de Grenoble. Ces actions ont pour objectif de dénoncer les dysfonctionnements sur la ligne : service non fiable et problèmes récurrents de pannes et réparations non effectuées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h55